



Nationalité française grace à son enfant

Par **IolitaDolores**, le **11/09/2014** à **10:58**

Bonjour, Quelqu'un pourrait il me renseigner ? Je vis depuis 8 ans avec un marocain qui vit en France depuis ses 10 ans mais qui fait des demandes tous les 10 ans de carte de séjour. Son expiration est pour mai 2018. Nous vivons ensemble depuis 8 ans, sommes parents d'un garçon de 3 ans. Il vient d'ouvrir un restaurant donc est très pris et pas beaucoup de temps pour réunir tous les papiers nécessaires pour faire une demande de nationalité française. Sauf que nous sommes en essai de bébé N° 2 et je ne veux pas me retrouver dans 4 ans avec 2 enfants et un papa retourné au pays. Savez-vous les démarches à suivre ? Notre fils est déclaré sur sa fiche d'impôt car il gagne plus et payait sa crèche l'année dernière est-ce une preuve qu'il subvient à ses besoins ? Merci à tous pour votre aide

Par **citoyenalpha**, le **17/09/2014** à **17:14**

Bonjour, aucun problème pour obtenir une carte de séjour mais pour la naturalisation elle n'est pas de droit. Elle doit être demandée dans vos cas (voir les critères) et est délivrée à titre discrétionnaire par l'administration. Restant à votre disposition